



Vente propriété principale

Par **Greg6440**, le **06/06/2020** à **23:58**

Bonjour,

Je suis pacsé en séparation de biens avec ma partenaire et nous envisageons de vendre notre maison. Lors de la signature, voilà ce qui a été convenu : 60 % pour madame et le reste pour moi. Comment se répartit le produit de la vente et le remboursement du crédit ?

Merci pour votre retour,

Par **Tisuisse**, le **07/06/2020** à **06:25**

Bonjour,

C'est très simple. Du fruit de cette vente, l'agence immobilière (si vous avez pris une agence immobilière) va faire prélever, par le notaire, sa commission, puis le notaire va désintéresser l'organisme bancaire qui vous a consenti le prêt (remboursement du solde du prêt, levée d'hypothèque, clôture du compte...) et, s'il reste quelque chose, ce sera partagé entre vous deux à concurrence de 60 % pour Madame et 40 % pour vous.